



DESCRIPTION D'EMPLOI

Titre du poste: Médecin de l'Académie

Type de contrat : Permanent

FONCTIONS

Sous la responsabilité du Directeur Médical du club, du directeur de la Performance du club et du directeur de l'Académie, le médecin aura à coordonner le suivi médical des joueurs de l'Académie.

Les principales tâches sont les suivantes :

- Donner aux footballeurs du centre de formation de la Société pendant les activités sportives d'entraînement et/ou de compétition, les diagnostics et les soins immédiats en cas de traumatisme et /ou de pathologies aiguës ainsi que prendre les mesures nécessaires de prévention et en assurer le suivi en rendant compte de ses interventions au Médecin traitant habituel du sportif, en application des articles 56 à 68 du code de déontologie médicale de la Principauté de MONACO ;
- Établir et remettre un rapport médical annuel du suivi de l'effectif de la Société et tenir à jour les données médicales des joueurs du centre de formation ;
- Transmettre hebdomadairement un indicateur de performances et d'aptitude sportive de l'effectif de la Société ;
- Établir et remettre un rapport annuel écrit sur l'état biologique de l'effectif de la Société, notamment en matière de dopage ;
- Effectuer une Mission de prévention, de conseil et de dépistage lésionnel, (notamment : traumatique, biologique, cardio-respiratoire...) lors du recrutement des joueurs de l'effectif de la Société ;
- Effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités en vue de satisfaire et se conformer à la législation Monégasque sur les accidents du travail ;
- Tout mettre en oeuvre pour assurer la continuité des soins, en rendant compte de ses interventions au médecin traitant, en application des articles 56 à 68 du code de déontologie médicale de la Principauté de MONACO ;
- Informer clairement par écrit le sportif concerné, de la prescription d'un médicament interdit aux sportifs ou soumis à des restrictions en application de la législation sur le dopage ;
- En cas de décèlement et de détection de signes évocateurs d'une pratique de dopage, prévenir impérativement et sans délai sa Direction et déclencher les procédures mises en place à cet effet par la loi ou les règlements et/ou se conformer aux obligations que ces textes prévoient, qu'il déclare parfaitement connaître ;
- Prendre la responsabilité de l'encadrement du personnel du service médical et paramédical de l'Académie dans le respect des préconisations et stratégies du Médecin en chef, du directeur de la Performance du club et du directeur de l'Académie ;
- Partager les informations, les décisions et faire le reporting de ses activités et/ou des dossiers médicaux au Médecin en chef de la Société.
- Assurer une veille scientifique régulière en lien avec les médecins de l'équipe professionnelle

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE

Formation :

- *Capacité de Médecine du Sport ou DESC*
- *Formation complémentaire en Traumatologie du Sport (ex. DIU ou DU) (souhaitable)*
- *Formation en échographie*

Expérience :

- *Plus de 5 ans de travail en tant que médecin du sport*
- *Plus de 5 ans de travail avec des athlètes d'élite*
- *Expérience de travail dans les sports d'équipe*

Traduction

Français

Anglais (bilingue)

3ème langue (allemand, espagnol)